



**Economic Commission for Africa
Commission économique pour l'Afrique**

**Quatorzième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts du CDSR/CEA pour l'Afrique du Nord
Tanger (Maroc), 26-30 Juin 1998**

**LA DETTE DES PAYS D'AFRIQUE DU NORD:
RAPPORT DE SYNTHESE ET
PROJET DE TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE
(document revu)
par
M. Labidi
Conseiller régional principal
CEA**

SOMMAIRE

	Pages
I. INTRODUCTION.....	3
II. LES SITUATIONS VARIEES DE LA DETTE DES PAYS ET LES PROBLEMES COMMUNS DE SA GESTION	4
2.1. Vue globale de la dette des pays d'Afrique du Nord	4
2.2. Les contextes macro-économiques des pays et leurs dettes extérieures.....	6
Egypte, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Algérie, Soudan	
2.3. Gestion de la dette extérieure et renforcement des capacités des pays pour sa meilleure maitrise	16
Egypte, Maroc, Tunisie, Mauritanie	
Première évaluation des besoins pour le renforcement des capacités de gestion de la dette	
III. DETTE ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD.....	22
3.1. Approfondir l'analyse.....	22
- L'Afrique du Nord, sous-région particulièrement endettée	
- des taux de croissance disparates et des politiques de développement à comparer	
- des conditions hétérogènes de financement du développement et de ressources extérieures	
- Une viabilité extérieure à mieux maitriser	
3.2 Conclusions et recommandations	26
IV. TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE.....	27
ANNEXE STATISTIQUE	32

I. INTRODUCTION

1. *Le présent rapport a été élaboré suite à la requête du Comité intergouvernemental d'experts qui s'est tenu au MULPOC de Tanger du 13 au 16 mars 1995, comité qui avait demandé à la CEA d'inscrire dans son programme d'activités l'organisation d'un séminaire sur la dette extérieure "dont le poids constitue un problème majeur pour les économies de la sous-région".*
2. *Le poids toujours lourd de la dette d'Afrique du Nord et la récente crise financière asiatique ont depuis confirmé la persistance du problème de la dette et sa portée mondiale. Le quadruplement inattendu et brusque de la dette de certains pays montre l'insuffisante maîtrise de la problématique de l'endettement et la nécessité pour les pays d'Afrique du Nord de s'y intéresser. L'échec ou les limites des mécanismes actuels de restructuration appelle un examen en profondeur de ces mécanismes. Bien évidemment, pour faire face à leur endettement, les pays en développement, les pays d'Afrique du Nord en particulier, ne peuvent faire l'économie de progrès dans la gestion de leur dette et la mise en œuvre de politiques macro-économiques adéquates. Mais les pays développés devraient davantage les aider dans cette direction en comprenant mieux les liens entre dette et développement.*
3. *L'ambition du présent rapport est d'ouvrir la voie à un séminaire qui aborderait une partie de ces questions. Pour cela, il décrit et analyse les situations variées de la dette extérieure et les problèmes communs de sa gestion dans les pays d'Afrique du Nord. Il propose des voies de réflexion sur la liaison entre dette et développement en Afrique du Nord. Il suggère enfin les termes de référence du séminaire que le Comité Intergouvernemental des Experts d'Afrique du Nord, tenu en juin 1998, a décidé de réunir. Son annexe fournit un ensemble de données statistiques et d'indicateurs sur la dette extérieure des pays concernés.*
4. *Ce rapport propose la tenue de ce séminaire en 1999. Il en définit l'ordre du jour provisoire et les modalités d'organisation sur la base des suggestions déjà reçues des pays.*
5. *L'ordre du jour résulte des conclusions et recommandations du CIE de Juin 1998 et des missions entreprises en 1996 et 1997 (elles ont été menées jusqu'à présent en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Mauritanie) pour passer en revue les données et les politiques économiques relatives à la dette extérieure et sa gestion.*
6. *A la lumière des observations du Comité intergouvernemental d'experts, ce rapport a été revu. Il sera ensuite complété et approfondi, en particulier à travers des missions à effectuer dans les pays qui n'ont pas encore été visités et la préparation du séminaire Gestion de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord, séminaire qui soulève déjà un grand intérêt dans tous les pays de la sous-région.*

II. LES SITUATIONS VARIEES DE LA DETTE DES PAYS ET LES PROBLEMES COMMUNS DE SA GESTION

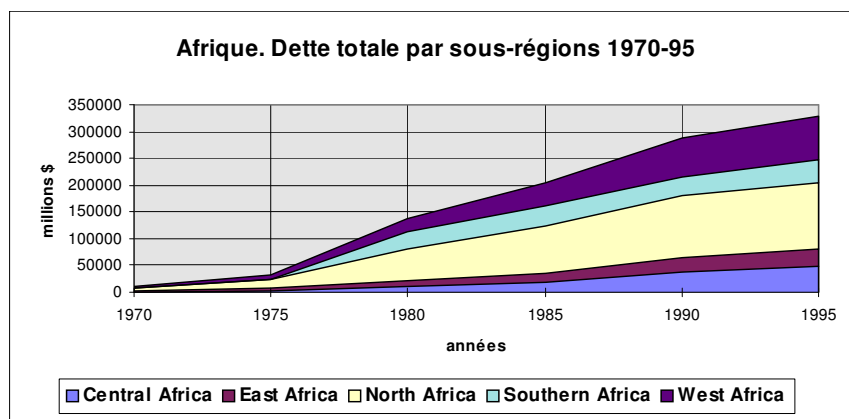
2.1. VUE GLOBALE DE LA DETTE EXTERIEURE DES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

7. Une image globale quantitative de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord sera présentée à travers d'une part les informations recueillies lors des missions menées dans quelques pays d'autre part les statistiques sur la dette publiées par la Banque Mondiale (World Development Finance).
8. La dette extérieure de l'Afrique dans son ensemble est estimée à 327 milliards \$ en 1997, soit un triplement depuis 1980. Selon la Banque Mondiale, elle s'est stabilisée de puis 1995 (329 et 327 milliards \$ respectivement en 1995 et 1996). De la même façon, le service de la dette s'est stabilisé depuis 1995 aux environs de 25 milliards \$. Cette stabilisation du stock de la dette (est-elle temporaire?) intervient après une longue période de très forte croissance de la dette comme le montre le tableau ci-après:

Tableau : Afrique, dette et service de la dette 1970-97 (en millions of \$)

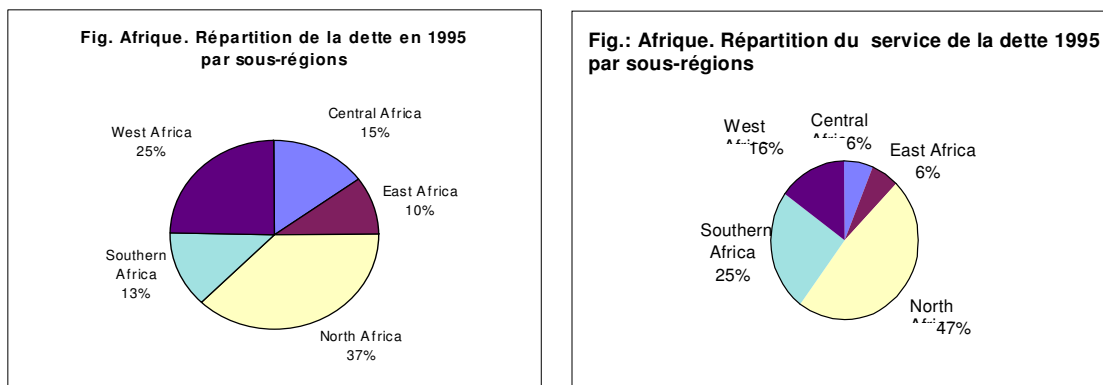
	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997*
Dette Totale	11241	31352	137602	203350	288727	329053	327259	327259
Service de la dette total	1120	2691	15337	24181	29962	25605	25914	25914

source: GDF 1997 et 1998/WB et CEA *1997 estimations



9. La dette et son service des pays d'Afrique du Nord ont connu le même type d'évolution, comme le montre le graphique ci-dessus: forte croissance depuis les années 1970 et tendances au ralentissement de la croissance depuis les années 1995. Elle se sont stabilisées respectivement à des niveaux voisins des montants de 1995 qui s'élevaient respectivement à 123 milliards de dollars et 12 milliards de dollars.

10. **Erreur ! Argument de commutateur inconnu.** L'Afrique du Nord détient une part importante de la dette de l'Afrique (37%) et de son service de la dette (47%), comme indiqué par les graphiques de leur répartition par sous-régions:



11. Cette part relativement importante est due à la dette des pays d'Afrique du Nord à revenu intermédiaire. Elle montre que les problèmes de la dette africaine ne sont pas seulement ceux de pays à bas revenu. Ils sont aussi ceux de pays à revenu intermédiaire, qui sont 15 en Afrique: Algérie, Botswana, Egypte, Gabon, Libye, Maurice, Maroc, Namibie, Nigéria, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tunisie, Zimbabwe. En effet, leur dette représente en 1996 plus de 50% de la dette africaine.
12. La répartition détaillée de la dette et du service de la dette par pays d'Afrique du Nord est indiquée en annexe. Les deux graphiques de la page suivante illustrent cette répartition par pays en 1996.
13. La Libye est le moins endetté et même classé par le FMI comme pays créancier net. En 1996, l'Algérie est le pays d'Afrique du Nord le plus endetté. L'Algérie et le Maroc ont le plus fort service de la dette: ces deux pays payent 61 % du service de la dette de la sous-région. Pays à revenus intermédiaires, les conditions de leur endettement sont plus dures que celle de pays à bas revenu. En 1994, l'Algérie payait à elle seule 37% du service de la dette africaine en raison d'une mauvaise structuration de sa dette (maturité courte des emprunts et absence de prêts concessionnels en sa faveur). Les pays ayant un fort service de la dette pourraient étudier avec profit l'expérience des autres pays de la région, en particulier les conditions de financement qu'ils obtiennent. Du point de vue son niveau, de son poids et de sa structure, la dette des pays nord-africains est très diversifiée. On y trouve des pays à revenu moyen et à bas revenus, qui sont lourdement, modérément ou moins endettés.
14. Rappelons comment la Banque Mondiale classe les pays selon le niveau de leur revenu et de leur dette extérieure (source: World Development Finance 1998). Les pays à bas revenu sont les pays qui en 1996 ont un revenu par tête (Produit National Brut par tête) inférieur à 785 \$ (en 1995, inférieur à 765 \$). Les pays à revenu moyen ont en 1996 un PNB par tête compris entre 786\$ et moins de 9636 \$. Deux ratios sont utilisés pour classer le niveau d'endettement des pays: le ratio de la valeur actualisée du service total de la dette (PV) au PIB et le ratio de PV aux exportations. Si l'un de ces ratios excède la valeur critique de 80% (PV/ PIB) ou 220% (PV/exportations), le pays est considéré comme sévèrement endetté. Si la valeur est comprise entre cette valeur critique et 60% de cette valeur, le pays est classé comme modérément endetté. Dans les autres cas, le pays est dit moins (peu) endetté

Fig. Afrique du Nord. Répartition en 1996 de la dette extérieure par pays

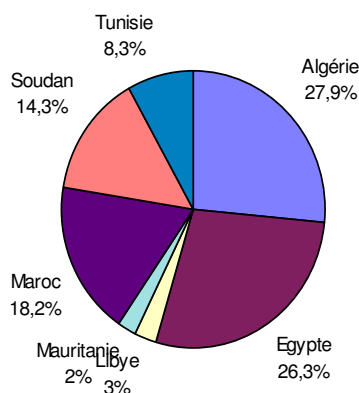
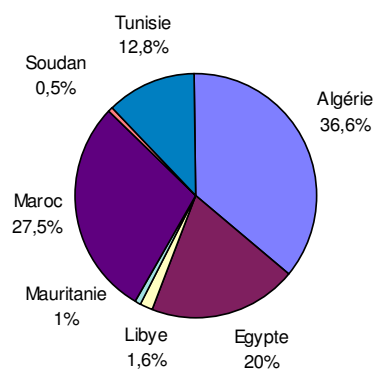


Fig.: Afrique du Nord, Répartition en 1996 du service de la dette extérieure par pays (%)



15. En 1998, en se basant sur des ratios 1996, la Banque Mondiale classe ainsi les pays d'Afrique du Nord: 1 pays à revenu moyen supérieur moins endetté (Libye), 1 pays à revenu moyen inférieur moins endetté (Egypte); 2 pays à revenu moyen inférieur modérément endettés (Maroc, Tunisie); 1 pays à revenu moyen inférieur lourdement endetté (Algérie); deux pays à bas revenu lourdement endettés (Mauritanie, Soudan). Jusqu'en 1997, l'Egypte était classée comme pays à bas revenu modérément endetté.

2.2. LES CONTEXTES MACRO-ÉCONOMIQUES DES PAYS ET LEURS DETTES EXTÉRIEURES

16. Il est présenté rapidement ci-après la situation macro-économique et la dette extérieure des pays qui ont été visités jusqu'à présent ou pour lesquelles des informations ont pu être collectées.

EGYPTE

17. La croissance du PIB de l'économie égyptienne est estimée à 3,2, 4,9%, 5,5% et 5% en 1995, 1996, 1997 et 1998. L'inflation qui avait enregistré en 1995 une moyenne annuelle de 8,4 % est tombée à 7,2 % en 1996 et à 4,8% en 1997. Le niveau des réserves internationales de l'Egypte a crû jusqu'à environ l'équivalent de 12 à 15 mois d'importations. Le déficit du budget a diminué et se montait à 1,3%, 1,9%, 1,9% et 1% du PIB en 1995, 1996, 1997 et 1998, traduisant une volonté de maîtriser les finances publiques.
18. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB de l'Egypte a été de 6,4% par an (4% pour le PNB par tête). Le solde de la balance des paiements courants et celui du budget ont été le plus souvent négatifs, mais avec des niveaux améliorés depuis 1987. Le niveau des taux d'investissements a tendance à baisser depuis 1982: 13,9% en 1970, 30,1% en 1982, 20,4% en 1991 et 16,9% en 1995. Les taux d'épargne restent faibles, malgré leur accroissement de 1975 à 1985: 9,4% en 1970, 15,2% en 1982, 10,9% en 1982, 6% en 1995. Cette faiblesse de l'épargne intérieure a été contrebalancée par l'importance des transferts extérieurs: 51,4 milliards de dollars de 1970 à 1995, les investissements directs étrangers restant modestes (14,1 milliards de dollars de 1970 à 1995).
19. Les autorités égyptiennes estiment que ces résultats sont favorables et illustrent le bien-fondé des résultats des politiques d'ajustement structurel conduites depuis 1974. Cependant, elles considèrent que beaucoup de défis restent à affronter pour créer un environnement favorable et que les efforts doivent continuer vers la réforme économique, la libéralisation du commerce international et la réforme fiscale et financière.
20. Le stock de la dette totale a fortement décliné durant les dernières années suite aux annulations et réductions de dette sous les auspices du Club de Paris (l'Egypte a bénéficié de deux agréments, celui de 1991 ayant annulé 50% de la valeur actualisée de la dette due aux créanciers bilatéraux). De 44,2 milliards de dollars en 1988, la dette en cours égyptienne a diminué jusqu'à 33,2 et 32,1 milliards de \$ respectivement. D'après des données du CDSR/NA2, ce stock de la dette serait de 31 et 28,8 mrd \$ en juin 1996 et Mars 1997. Le service total de la dette a également baissé de 46,4% des exportations en 1985 et 27% en 1990 pour s'établir à environ 13% des exportations de biens et services de 1995 à 1997. Ce niveau du service de la dette est expliqué aussi bien par la baisse du stock de la dette que par sa structure (78% des prêts sont bilatéraux, plus de 90% de la dette est à long terme, une bonne partie bénéficie de conditions concessionnelles). Il est à noter cependant que ce déclin est accompagné d'une croissance de la dette intérieure. Le service de la dette intérieure et extérieure représente en 1997 22,6% des dépenses budgétaires.

MAROC

21. Le taux de croissance réel moyen du PIB a été respectivement de 7%, 11,8%, -2,5% et 6,5% (prév.) en 1995, 1996, 1997 et 1998, suite à de bonnes puis de mauvaises conditions climatiques³. L'inflation qui était en 1995 de 6,1% est tombée à 3,0 % et 1% en 1996 et 1997. Le déficit de la balance des paiements a été réduit de 12,9% du PIB en 1982 à 4,7% en 1995, puis 1,8%, 1,2% , 2,5% (prév.) en 1996, 1997 et 1998. Les autorités marocaines considèrent que les Programmes d'Ajustement Structurel (de 1983 à 1992, le Maroc a été sous programme d'ajustement structurel) ont permis durant les années 1980 de faire face aux

1 Egypt, ECA/TNG/SDRC/ICE/XIV/CRP/2 , May 1998

2 Egypt, ECA/TNG/SDRC/ICE/XIV/CRP/2 ,May 1998

³ - Communiqué de presse du FMI (6 Mars 1998): "IMF concludes article 4 consultation with Morocco".
Maroc, ECA/TNG/SDRC/ICE/XIV/4, May 1998

risques d'insolvabilité et d'améliorer les équilibres macro-économiques. Pour impulser le développement, les services officiels estiment que pour la période 1996-2000, le Maroc doit atteindre un taux de croissance annuel moyen de 6% pour le PIB et les exportations.

22. Le déficit du budget a diminué et se montait à 4,1%, 3,6% et 2,0% du PIB en 1995, 1996 et 1997, 3% de déficit étant prévu pour 1998. Le service de la dette publique représentait en 1995 27,3 % des dépenses publiques (dont 13% pour la dette extérieure). La loi de finances 1998-99 prévoit que les dépenses budgétaires (budget général) augmentent plus vite (112,9 md DH, +5,9%) que les recettes (98,9 md dh, +4,3%), que le service de la dette publique représente 30.3% des dépenses budgétaires (17,6% pour les intérêts).

Tableau: Maroc, Dette extérieure et Loi de Finances 1998-99 4

	1998-99 (md DH)	% accrois. /1997-98	% Dép.Budg.
DETTE EXTERIEURE			
-amortissements	9,3	6,3	8,2
-intérêts	7,2	-5,3	6,4
-total	16,5	0,9	14,6
DETTE INTERIEURE			
- amortissements	5,7	7	5,1
- intérêts	12,0	10,5	10,6
- total	17,7	9,3	15,7
DETTE PUBLIQUE			
- amortissements	15		13,3
- intérêts	19,2		17,0
- total	34,2	5,1	30,3

23. En ce qui concerne la politique d'endettement public, elle a été récemment précisée par le Ministre de l'économie et des finances qui a affirmé la "nécessité de sortie de l'économie de l'endettement où l'on ne fait que transférer les charges actuelles sur les générations futures, limitant ainsi leur aspiration au progrès et à la prospérité"⁵. La loi de Finances 1998-99 considère que "les efforts menés ces dernières années pour améliorer les conditions de l'équilibre budgétaire et pour assurer une "gestion plus active de la dette ont commencé à porter leurs fruits au niveau des charges de la dette publique. L'amélioration de l'équilibre budgétaire signifie le dégagement d'un excédent du budget ordinaire et une baisse concomitante du recours à l'emprunt pour assurer le financement du budget d'investissement...Parallèlement, la gestion active de la dette publique continuera à être assurée dans ses deux principaux volets: sa conversion en investissements publics et privés..., le remboursement par anticipation de dettes onéreuses grâce au produit de nouveaux emprunts contractés à des taux d'intérêt plus réduits...Ainsi, la charge de la dette extérieure est stabilisée à son niveau de 1997-98. Par contre, les charges de la dette intérieure augmentent".

24. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB du Maroc a été de 4,4% par an

4 Journal "l'Opinion, 29 Juin 1998

5 Journal Libération, 29 Juin 1998

(2.1% pour le PNB par tête). Les soldes de la balance des paiements courants et du budget ont été le plus souvent négatifs, mais avec des niveaux améliorés depuis 1986-87. Le niveau des taux d'investissements a eu tendance à se fixer entre 20 et 25%: 18,5% en 1970, 34,2% en 1977, 25,4% en 1978, 22,7% en 1991 et 21% en 1995. Les taux d'épargne restent plus faibles, malgré leur accroissement de 1985 à 1990: 14,5% en 1970, 15,2% en 1982, 18,4 en 1985, 13,4% en 1995. Cette modestie de l'épargne intérieure a été compensée en partie par les transferts extérieurs: 6,4 milliards de dollars de 1970 à 1995, les investissements directs étrangers restant modestes (3,1 milliards de dollars de 1970 à 1995).

25. A la fin de 1995 et 1996, la niveau de la dette extérieure a atteint respectivement 23,0 et 21,8 milliards de dollars, soit 208,7% et 190,2% des exportations. Pour 1997, des estimations disponibles évoquent une baisse de ce niveau à une vingtaine de milliards de \$. Durant ces années, le service de la dette a représenté 33% et 27,7% des exportations⁶. Le ratio du service de la dette est estimé par le CDSR/NA à 29,3% et 28,6% (prév.) en 1997 et 1998. Le rapport de la dette aux exportations de biens et services a tendance à baisser, quoique de façon irrégulière depuis 1985, année où il a atteint un pic de 389,1%. Le ratio dette/PNB a lui aussi baissé depuis 1987. C'est pourquoi, le Maroc vient d'être reclassé comme pays modérément endetté, après avoir longtemps été classé comme pays sévèrement endetté. Son service de la dette continue à grever lourdement ses ressources disponibles pour le développement et le commerce extérieur. La répartition par créancier de cette dette est donnée dans le tableau suivant:

**Tableau: Maroc, Encours de la dette extérieure totale
par catégorie de créancier (en millions de dollars)**

	1992	1993	1994	1995
LONG ET MOYEN TERME	20 759	20 283	21 432	22 183
- CLUB DE PARIS	10 549	10 158	10 602	10 804
dt dette rééchelonnée	4 520	4 337	4 147	3 874
- PAYS ARABES	1 001	1 013	974	973
dt Fonds gvts arabes	268	283	236	258
- AUTRES PAYS	90	75	38	118
- DETTE BANCAIRE	3 344	3 313	3 556	3 596
dt dette rééchelonnée	3 141	3 198	3 289	3 227
- DETTE MULTILATERALE	5 593	5 724	6 261	6 690
dt BIRD	3 407	3 558	3 746	3 966
BAD	1 196	1 182	1 411	1 507
FMI	437	284	152	49
COURT TERME	288	215	127	106
TOTAL	21 304	20 782	21 712	22 337

Source: Maroc, Ministère des finances

26. A la fin de 1995, la dette extérieure totale du Maroc était ainsi structurée: dette bilatérale 53,5%, dette multilatérale 30,2% et dette privée 16,9%. La dette à long terme, contractée aux conditions du marché, représente 70% de la dette totale. La dette à court terme en constitue une proportion marginale. La part de la dette concessionnelle dans le total de la dette à long

⁶ Global Development Finance 1998, World Bank.

terme a baissé. Classé parmi les pays à revenu intermédiaire, le Maroc ne bénéficie plus des prêts à taux d'intérêt réduit du FMI et de la Banque Mondiale.

27. Les changements intervenus dans la structure du service de la dette correspondent dans l'ensemble à ceux qui ont été décrits pour le montant total de la dette. La part du service de la dette multilatérale s'est fortement accrue. Le service de la dette bilatérale s'est élevé fin 1994 à 41% du service total. Quant à la dette privée, elle a absorbé 27% en moyenne des paiements au titre du service de la dette.

TUNISIE

28. La croissance du PIB de l'économie tunisienne est estimée à 2,4%, 6,9%, 5,0% et 4,5% (prév.) en 1995, 1996, 1997 et 1998. L'inflation qui avait enregistré en 1995 une moyenne annuelle de 6,3 % est tombée à 3,7 %, 4% et 3,5% (prév.) en 1996, 1997 et 1998. Le déficit du budget a diminué et se montait à 2,0%, 3,0%, 3,2% et 3,3% (prév.) du PIB en 1995, 1996, 1997 et 1998. Le déficit des opérations courantes de la balance des paiements, qui était de 3,9% du PIB en 1995, est passé à 7,6%, 3,4% et 3,6% (prév.), en 1996, 1997 et 1998.

29. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB de la Tunisie a été de 5,1% par an (2,7% pour le PNB par tête). Les soldes de la balance des paiements courants et du budget ont

30. été le plus souvent négatifs, mais avec des niveaux améliorés depuis 1987 pour ce qui concerne le premier solde. Les taux d'investissements se sont fixés à des niveaux relativement élevés et stables, toujours au-dessus de 20% depuis 1970: 21,1% en 1970, 35,9% en 1984, 26% en 1991, 24% en 1995. Les taux d'épargne sont inférieurs mais assez élevés comparativement, toujours au-dessus de 20% depuis 1971: 21,2% en 1971, 24,5% en 1984, 21% en 1991, 20,3% en 1995. L'épargne intérieure a été complétée par des ressources extérieures: des transferts extérieurs de 3,2 milliards de dollars de 1970 à 1995, des investissements directs étrangers de 4,1 milliards de dollars de 1970 à 1995.

31. Bien que cette croissance soit jugée assez satisfaisante, le pays, qui met en oeuvre des réformes économiques depuis 1986, doit affronter des défis. Le premier est la mise en oeuvre réussite du programme de libéralisation économique. Les autres défis importants sont: la mise à niveau des normes économiques pour être prêt à la mise en place d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne, de trop fortes importations de céréales, l'emploi, des marchés trop étroits, le déficit des finances publiques et de la balance des paiements.

32. En 1996 et 1997, le stock de la dette est de 9,9 et 10,2 milliards de dollars. Le stock de la dette qui représentait 72,5% du PNB en 1989, en représentait 53,5% et 52 % en 1995 et 1996⁸. Le service de la dette, 1,5 milliard de dollars en 1996, constituait respectivement 24,5%, 17,0%, 17,5%, 15,1% et 15,4% (prév.) des exportations en 1989, 1995, 1996, 1997 et 1998. La Tunisie est un pays modérément endetté.

33. Il est à noter que cette dette extérieure représente environ 2/3 de la dette totale (dette extérieure plus dette intérieure). 33% des dépenses du budget de l'Etat sont consacrées au remboursement de la dette publique. Au cours des dernières années, la dette intérieure a eu tendance à croître plus vite, sa structure ayant changé au profit de la dette à court terme en raison de l'introduction des bons du Trésor (maturité de 3 ou 4 ans).

34. En 1994, l'encours de la dette extérieure par origine est la suivante; dette bilatérale 55,1%, dette multilatérale 40,5%, marchés financiers 4,4%. La part des marchés financiers est en

⁷ Tunisie, ECA/TNG/SDRC/ICE/XIV/CRP/6, May 1998

⁸ Global Development Finance 1998

train de croître fortement (se référer aux prêts japonais de 1994 et 1995). En raison de la fermeture des crédits concessionnels, les taux d'intérêts de la dette deviennent de plus en plus élevés.

35. La répartition de l'encours de la dette par durée de remboursement est la suivante (en %): 1-5 ans 5,3 5-10ans 20,8 10-15ans 46,7 15-20ans 15,4 plus de 20 ans 11,8. La maturité de la dette est en train de se raccourcir en raison de l'importance croissante des crédits non concessionnels.
36. Ce niveau et cette structure de la dette sont le résultat des politiques de la dette qui ont été menées. Les autorités tunisiennes mettent en valeur le fait que le pays n'ait jamais rééchelonné sa dette.

MAURITANIE

37. Le contexte économique et social de la Mauritanie est décrit de façon détaillée dans les documents officiels, en particulier le Programme-Cadre de Politique économique 1997-99 (PCPE) ou le Memorandum de Mai 1997 sur la stratégie d'aide du Groupe de la Banque Mondiale à la Mauritanie.
38. Quelques principaux indicateurs sont donnés ci-dessous:

Tableau: Mauritanie. Quelques indicateurs 1995

Population (millions)	2,3
PNB par tête (\$)	480
PNB (milliards de dollars)	1
Taux de croissance démographique (%)	2,5
Espérance de vie à la naissance (ans)	51
Investissement intérieur brut/PIB (%)	18,1
Exportations de biens et services/PIB (%)	50,4
Épargne Intérieure brute/PIB (%)	7,2
Dette extérieure/PIB (%)	231
Service de la dette extérieure/exportations (%)	21,4
Valeur actualisée de la dette extérieure/PIB (%)	157,8
Valeur actualisée de la dette extérieure/exportations (%)	311,6

source: World Bank, GDI 97

39. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB de la Mauritanie a été de 1,9% par an (-0.6% pour le PNB par tête). Le taux de croissance de la Mauritanie a été soutenu depuis 1993: les taux de croissance réels du PIB ont été respectivement (en %) de 5,9, 4,4, 4,6, 4,9 et 5,1, respectivement en 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997. Les Institutions de Bretton Woods considèrent que la mise en oeuvre du PCPE 1992-95 et du programme ont donné des résultats significatifs et positifs. Pour 1997-99, il est prévu une croissance annuelle moyenne de 5,1%.
40. Les soldes de la balance des paiements courants ont été toujours négatifs, fortement négatifs jusqu'en 1988, mieux maîtrisés par la suite. Les taux d'investissement ont été irréguliers, se fixant depuis 1989 à un niveau plutôt faible: entre 18,5% (1989) et 14,5% (1995). Depuis 1989, le taux d'épargne est très faible: 7,2% en 1994 et 11,1% en 1995. Les taux d'investissements se sont fixés à des niveaux très élevés, le plus souvent au dessus de 30%, avec des pointes de 45-50%: 36,5% en 1970, 52,1% en 1978, 31% en 1991, 32% en 1995. Les déficits d'épargne intérieure ont été compensés par des ressources extérieures: des

transferts extérieurs de 3,1 milliards de dollars de 1970 à 1995, des investissements directs étrangers de 84 millions de dollars de 1970 à 1995.

41. La Mauritanie reste un pays pauvre très endetté. La pauvreté a légèrement reculé, mais plus de 50% de la population continue à vivre sous le seuil de pauvreté. Le poids de la dette reste toujours insupportable.
42. En 1996, le stock de la dette est de 2,36 milliards de dollars ⁹, soit 227,7% du PNB et 424,3% des exportations. La dette extérieure a fortement augmenté depuis les années 1970 et s'est ensuite stabilisée depuis les années 1990. Le service de la dette de la Mauritanie est de 121 millions de dollars en 1996, soit 21,7% des exportations. Depuis les années 1990, il s'est stabilisé à ce niveau avec une tendance à la baisse (entre 100 et 128 millions de dollars, soit 5 à 7 md d'ouguiyas).
43. Elle est quasi exclusivement à long terme. 45% de cette dette sont dus aux institutions multilatérales et 20% aux membres du Club de Paris. Cette dette inclut la dette due à certains pays arabes (Fonds arabe, pays du Golfe, Maroc, Libye), qui est dite passive car la Mauritanie ne la rembourse pas pour le moment, ce avec l'accord tacite des créanciers. La dette de l'Algérie, longtemps passive a été rééchelonnée en 1994 à des conditions plus favorables que celles du Club de Paris: annulation des intérêts de retard, rééchelonnement sur 23 ans des arriérés et des échéances sur 23 ans avec 6 ans de différé, avec un taux d'intérêt de 2,5%; aujourd'hui la Mauritanie souhaite que soit appliquée à cette dette les conditions actuellement faites à l'Aide Publique au Développement par le Club de Paris. La dette due au Maroc est encore passive, mais le Maroc qui a assisté à titre d'observateur au dernier Club de Paris envisage le traitement de cette aux conditions APD. de La Mauritanie poursuit ses efforts de rééchelonnement de la dette publique due aux créanciers bilatéraux membres ou non membres du Club de Paris et a mené, avec l'appui de l'AID, une opération de rachat de dettes de 53 millions de \$ couvrant 98% des arriérés de la dette commerciale. Elle bénéficiera probablement en 2001 de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés), le point de décision étant en 1998. Cela lui permettra d'alléger sa dette multilatérale, mais de façon trop tardive et insuffisante (l'application de l'initiative allégera la dette d'environ 170 millions de \$). La vulnérabilité de l'économie à long terme devrait davantage être prise en compte.

ALGERIE

44. Le taux de croissance du PIB est estimé à 3,9%, 4,0%, 4,0% et 3,5% (prév.) en 1996, 1997 et 1998¹⁰. L'inflation est en recul: 8% en 1997 contre 18% en 1996 et 30% en 1995. Le taux de change du dinar algérien s'est stabilisé en 1996-97 et il a été mis en oeuvre la déréglementation des prix et la libéralisation des importations. Les réserves de change se sont accrues. Le solde budgétaire est un déficit ou un excédent selon les années: en 1998, déficit budgétaire prévisionnel de -3% après des excédents en 1995 (0,6%), 1996 (4%) et 1997 (2,6%). Les soldes de la balance des paiements ont été positifs de 1996 à 1998 après avoir été négatifs en 1995. La production industrielle reste en phase de récession depuis plusieurs années. Les impacts sociaux des programmes d'ajustement structurel préoccupant le gouvernement qui prévoit des mesures pour les alléger. Le programme de privatisation sera étendu en 1997 et 1998.
45. L'Algérie a lancé des réformes économiques depuis 1988, et les a accélérées depuis 1994, date d'un accord avec le FMI (une facilité stand-by d'un an en Avril 1994; une Facilité de Financement Étendue (Extended Financing facility) de 3 ans en Mars 1995).

⁹ Global Development Finance 1998

46. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB de l'Algérie a été de 3,9% par an (0,9% pour le PNB par tête). Après les fortes croissances des années 1970-85, l'Algérie a connu plusieurs années de recul ou stagnation. Les taux de croissance du PIB sont devenus de nouveau positifs ces trois dernières années. Les soldes de la balance des paiements courants ont été assez souvent positifs ou négatifs. Les taux d'investissement et d'épargne ont atteint des niveaux record. Les taux d'investissements se sont fixés à des niveaux très élevés, le plus souvent au dessus de 30%, avec des pointes de 45-50%: 36,5% en 1970, 52,1% en 1978, 31% en 1991, 32% en 1995. Les taux d'épargne sont inférieurs mais élevés comparativement, toujours au dessus de 27% depuis 1970: 29,5% en 1970, 37,5% en 1978, 36,7% en 1991, 28,8,% en 1995. Les déficits d'épargne intérieure ont été aggravés par le transfert de ressources vers l'extérieur: des transferts extérieurs de -12,1 milliards de dollars de 1970 à 1995. Les investissements directs étrangers ont été particulièrement faibles: 1,4 milliards de dollars de 1970 à 1995.
47. L'Algérie a la dette la plus élevée d'Afrique du Nord et d'Afrique. L'évolution récente de l'encours et du service de la dette extérieure de l'Algérie, ainsi que des ratios correspondants, est donnée dans le tableau de la page suivante.
48. La dette extérieure algérienne reste lourde, l'Algérie étant classée comme un pays sévèrement endetté. Le service de la dette a été particulièrement élevé jusqu'au rééchelonnement (71,7% en 1992); il est de 27,2% en 1996 mais il faut s'interroger sur son évolution au cours des années qui suivent, en raison en particulier des évolutions des prix du pétrole. La balance des paiements est très dépendante des fluctuations des prix des hydrocarbures (une baisse de 1\$ du prix du baril entraîne une baisse des recettes de 500 millions de dollars) et des conditions climatiques. L'Algérie, qui axe ses efforts sur un vaste programme de restructuration industrielle actuellement en cours, n'a pas estimé nécessaire de reconduire l'accord avec le FMI pour le soutien du Programme triennal 1995-1998 de stabilisation et d'ajustement qui a pris fin en mai 1998, compte tenu des résultats macro-économiques enregistrés. Pour les Autorités algériennes, un troisième rééchelonnement de la dette extérieure ne sera pas nécessaire si les prévisions économiques sont correctes, en particulier si les prix du pétrole ne baissent pas trop. La problématique de la dette algérienne est la même que celles du Maroc ou de la Tunisie et des pays à revenus moyens: l'endettement s'est fait aux conditions du marché et les rééchelonnements ne sont que des reports d'échéances.

**Tableau: Algérie, Dette et service
de la dette extérieure** (au 31 Décembre).

	1992	1993	1994	1995	1996
Dette totale (milliards \$)	27,0	25,9	29,9	32,7	33,2
- en % du PNB	57,6	54,1	74,1	83,8	76,7
- en % des exportations de biens et services	208,3	219,0	276,3	265,0	218,6
Service de la dette (milliards \$)	9,3	9,1	5,1	4,1	4,2
Service dette (en % des exportations de biens et services)	71,7	76,3	47,0	33,5	27,2

Source: GDF 98/WB

49. Le problème principal de l'endettement de l'Algérie n'est pas seulement un problème de montant. Il se pose aussi en termes de liquidité en raison des conditions dures de la dette: en 1995, la durée moyenne de son remboursement (sa maturité) est de 7 ans et ses conditions sont celles du marché (pas de prêts concessionnels). Les principaux postes de la structure de la dette par type de crédits sont en 1995: les crédits bilatéraux (44,8%), les crédits rééchelonnés (29,7%), les crédits multilatéraux (15,1%).

SOUDAN ¹¹

49. Le Soudan est classé comme pays pauvre très endetté. Les taux de croissance du PIB ont été respectivement de 4,4%, 4,7% et 5,5% en 1995, 1996 et 1997. Cependant, le taux de croissance moyen de la période 1985-96 n'a été que de 2,4% (inférieur au taux de croissance démographique).

50. Le déficit de la balance des paiements reste élevé (20,8%, 24,4% et 24,4% en 1994, 1995 et 1996. Le stock de la dette extérieure était respectivement de 15,5 et 16,9 milliards de dollars en 1992 et 1995, représentant respectivement 3096% et 1766% des exportations. En 1992, il représentait 261,2% du PIB. Le service de la dette est en partie suspendu. Ces indications montrent la gravité du problème de la dette du Soudan.

51. Entre 1965 et 1996, le taux de croissance moyen du PNB du Soudan a été de 2,4% par an (-0,4% pour le PNB par tête). Le taux de croissance du Soudan a été irrégulier. Les soldes de

¹¹ Voir Global Development Finance 1998 (World Bank) et le communiqué de presse du FMI du 13 Avril 1998 (IMF concludes article 4 consultation with Sudan).

la balance des paiements courants ont été toujours négatifs. Les taux d'épargne ont été irréguliers, se fixant depuis 1988 à des niveaux faibles: 15,2% en 1970, 7,3% en 1988 et -2,6% en 1991. Les taux d'investissements se sont fixés à des niveaux modestes: 13,6 en 1970, 14,9% en 1988, 12,7% en 1991. Les déficits d'épargne intérieure n'ont été compensés que partiellement par des ressources extérieures: des transferts extérieurs de 13,6 milliards de dollars de 1970 à 1995, des investissements directs étrangers de moins de 9 millions de dollars de 1970 à 1995.

2.3. GESTION DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS POUR SA MEILLEURE MAÎTRISE

EGYPTE

52. Depuis 1986, la coopération avec la CNUCED a résulté en l'installation du logiciel DMFAS à la Banque Centrale pour enregistrer et gérer la dette. La base de données égyptienne inclut environ 5300 prêts individuels; elle est gérée par une unité spéciale de la Banque Centrale. L'utilisation des logiciels DMFAS et DSM, aide, selon les responsables concernés, à enregistrer et maintenir la base de données mais aussi à faire des analyses et des simulations de la dette. L'importance de la disponibilité à temps de l'information est soulignée. Il est souligné la prise en considération de considérations politiques par les créanciers dans leurs décisions d'allègement.
53. Des opérations de conversion de dette ont été menées, mais le niveau élevé du prix du marché secondaire de la dette réduit les incitations à les réaliser. Les secteurs de l'environnement et du tourisme sont prioritaires pour ces conversions.
54. Des échanges de dettes contre des titres ont été faits sous forme de bons pour payer les créanciers. Ces bons sont ensuite convertibles sous formes d'actions, disponibles pour les acheteurs nationaux et étrangers.

MAROC

55. Les mesures principales de gestion de la dette ont été jusqu'ici liées aux accords de rééchelonnement de la dette publique. Six accords de ce type ont été conclus avec le "Club de Paris" entre 1983 et 1992, portant sur un montant global consolidé d'environ 7 milliards de dollars. Ces rééchelonnements n'ont pas entraîné une réduction du stock de la dette et ont été opérés selon les conditions classiques de report des échéances. Ils ont toutefois permis un allègement du service de la dette pendant la période considérée.
56. La dette commerciale a également été réaménagée suite à trois accords successifs avec le "Club de Londres" pour un montant total de 6,7 milliards de dollars. Le dernier accord, conclu en 1990 porte sur 3,2 milliards de dollars, rééchelonnés sur 20 ans. L'accord prévoit en outre la possibilité d'une réduction de dette par son rachat (debt buy-backs). Mais le Maroc n'a pas encore appliqué cette option, les autorités estimant qu'un rachat de la dette, même pour des montants peu importants, entraînerait une hausse plus que proportionnelle des prix de la dette sur le marché secondaire. Ainsi l'évolution positive de la cote de la dette marocaine sur le marché secondaire depuis 1993 diminue l'intérêt pour les swaps. Selon certains responsables marocains, le Plan Brady, auquel le Maroc est éligible, reste peu intéressant sur le plan financier.
57. Dans le cadre de sa gestion de la dette, le Maroc mène des opérations de conversion de dettes, de remboursement anticipé de dette onéreuse pour les remplacer par des prêts plus

avantageux. Le Maroc est en train de retourner sur le marché financier international.

58. La gestion de la dette doit être aussi examinée à travers, d'une part, la description de l'organisation et de la réglementation du processus d'emprunt et d'endettement, et d'autre part l'observation des capacités à assurer une bonne comptabilité de la dette ainsi que sa prévision.
59. Les institutions principales d'élaboration de la politique et de gestion de la dette sont: le Ministère des Finances, le Ministère de la Prévision et du Plan, le Ministère de l'incitation de l'économie, Banque Al Maghrib.
60. La gestion de la dette se fait dans le cadre de textes législatifs et réglementaires divers. Parmi ceux-ci, citons les lois de finances, les textes portant création, attributions ou organisation de ministères et institutions concernés tels que Banque Al Maghrib et l'Office des changes, la circulaire de juin 1993 de l'Office des changes aux intermédiaires agréés sur les financements extérieurs.
61. Le Ministère des finances joue un rôle principal dans la politique et la gestion de la dette. La gestion de la dette publique est centralisée au Ministère des finances/Direction du Trésor, avec une répartition d'attributions de gestion entre le Ministère des Finances, l'Office des changes et Banque Al Maghrib. L'accès aux emprunts extérieurs est théoriquement permis au privé comme au public.
62. Banque Al Maghrib joue un rôle modérément actif dans la détermination des politiques et n'a pas de responsabilité directe dans la gestion de la dette. En liaison avec l'Office des Changes, elle gère les devises extérieures du Maroc.
63. Au Maroc, la base de données sur la dette extérieure fonctionne depuis la mi-1993 (le même système fonctionne pour la dette intérieure). Elle est sous la responsabilité de la Direction du Trésor, qui la considère comme au point et ayant valeur d'exemple.
64. Cette base de données comporte 1200 prêts et trois composantes: gestion générale, prévision et simulation, situation statistique. C'est un système jugé souple par ses concepteurs; il permet des simulations, sort des ordres de paiement et répond aux besoins des utilisateurs. Jusqu'à présent, a dominé une gestion passive de la dette (suivi des remboursements); actuellement, une gestion plus active et décisionnelle est recherchée.
65. La balance des paiements du Maroc est régulièrement établie par l'Office des changes, le 5e manuel du FMI (dernière révision du Manuel de la balance des paiements) étant en cours d'application.
66. Les budgets économiques annuels établis par le Ministère chargé du plan restent un document seulement interne interne malgré leur intérêt pour la connaissance du contexte macro-économique ainsi que de la situation et des perspectives des financements intérieur et extérieur.
67. Comme dans les autres pays d'Afrique du Nord, la gestion du risque n'est pas encore très développée au Maroc. Cependant, une évolution se dessine comme le montre la mise en place de la libéralisation du marché des changes et les initiatives sur la gestion du risque. Cette gestion du risque suppose que soient prises des dispositions pour se protéger des variations de taux d'intérêt, de taux de change et de toute situation augmentant de façon imprévisible la valeur de la dette. Elle s'appliquerait en particulier à la gestion de la trésorerie et des ressources en devises.

68. Les opérations de conversion de dettes au profit du développement se sont développées en 1997. La première initiative d'importance est récente (février 1997) et consiste, pour le Maroc en liaison avec la France en: l'annulation de 400 millions de FF en contrepartie de projets nationaux au Nord du Maroc; la conversion en investissement de 600 millions FF de dettes. Des discussions semblables sont en cours avec l'Allemagne et l'Espagne (48 millions de \$ à convertir), et de nouveau avec la France (1,4 md FF).

TUNISIE

69. Le fait que la Tunisie n'ait jamais rééchelonné sa dette montre que pour l'essentiel elle a su gérer et contrôler sa dette mieux que d'autres pays. La gestion de sa dette sera examinée à travers, d'une part, l'examen de l'organisation et de la réglementation du processus d'emprunt et d'endettement d'autre part de la capacité à assurer une bonne comptabilité de la dette ainsi que sa prévision et son remboursement.
70. Les institutions principales d'élaboration de la politique et de la gestion de la dette sont: le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Coopération internationale et des investissements, le Ministère du développement économique, la Banque centrale de Tunisie.
71. La gestion de la dette se fait dans le cadre de textes législatifs et réglementaires divers: lois de finances, loi organique du budget, loi relative à la Banque centrale de Tunisie (lois 1958 et 1988), loi relative à la comptabilité publique, code des changes et du commerce extérieur, textes portant création, attributions ou organisation de ministères et institutions, décret du 17 octobre 1994, portant création de la base de données pour la gestion de la dette extérieure, circulaire du 7 octobre 1995 de la BCT aux intermédiaires agréés.
72. Il y apparaît que la gestion de la dette est répartie entre le Ministère des Finances et de la Banque Centrale. Cela présente des avantages et inconvénients. Les avantages sont ceux de la nécessité d'un dialogue continu entre responsables. Les inconvénients sont liés à la difficulté de préciser certaines responsabilités.
73. Le Ministère des finances joue un rôle central dans la politique de la dette et a hérité récemment d'attributions du Ministère chargé du plan en matière de programme d'investissements, principal source d'endettement public.
74. La Banque Centrale de Tunisie joue un rôle actif dans la gestion des devises et de la dette extérieure de la Tunisie. La circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés du 7 octobre 1995 autorise l'accès limité des entreprises privées résidentes aux emprunts extérieurs.
75. Pour l'élaboration des politiques et stratégies, le chef de file a été jusqu'à présent le Ministère chargé du plan qui fait les prévisions macro-économiques et financières.
76. En Tunisie, la base de données sur la dette est organisée en conformité au décret 94-2147 du 17 octobre 1994, portant création de la base de données pour la gestion de la dette extérieure (BDGDE). Elle utilise un logiciel mis au point par les informaticiens de la Banque centrale. Les responsables contactés estiment que ce logiciel (utilisant le progiciel Oracle) est plus avantageux pour la Tunisie que le logiciel proposé par la CNUCED (DMFAS). La BDGDE fonctionne simultanément dans deux unités informatiques comportant deux bases similaires et interconnectées, l'une à la Banque centrale l'autre au Centre informatique du Ministère des finances. En place depuis 1994, la BDGDE, dont la mise au point continue, a l'ambition de donner en temps réel la situation de la dette.

77. Le rapport annuel de la BCT sur la dette extérieure (diffusé régulièrement) donne des informations assez détaillées sur l'encours, les conditions, la structure et l'évolution de la dette. La balance des paiements est établie régulièrement par la BCT, en conformité avec la méthodologie arrêtée par le FMI (dernière révision du Manuel de la Balance des Paiements).
78. Les budgets économiques annuels établis par le Ministère chargé du plan sont un document de base, largement diffusé et discuté, pour la connaissance du financement extérieur et de la dette extérieure ainsi que de leur contexte macro-économique.
79. La gestion du risque n'est pas encore très développée en Tunisie.
80. Quelques opérations de conversion de dettes au profit de l'environnement ont eu lieu, mais les opérations de conversion de dettes au profit du développement n'ont pas pris d'ampleur. La France a converti certains prêts publics au profit de projets publics. Mais, ces initiatives sont restées limitées. Les responsables tunisiens souhaiteraient qu'elles se fassent au profit de projets prioritaires.
81. Les conversions de dette contre actifs, au profit essentiellement de la privatisation sont envisagées avec une certaine prudence. Les autorités les placent dans la perspective de l'impulsion de l'investissement direct étranger auquel elle sont favorables. Les autorités estiment que ces conversions ne doivent pas diminuer la crédibilité du pays vis à vis des investisseurs. De ce point de vue, pour attirer les investissements directs, l'approche du partenariat est jugée plus intéressante.
82. Globalement, la Tunisie a obtenu de bons résultats dans la gestion macro-économique de la dette. A cet effet, ont joué un rôle positif, la surveillance par l'Assemblée nationale du taux d'endettement et la nécessaire approbation par elle des prêts extérieurs. Cependant, un débat existe en Tunisie en vue de progrès en la matière. Ainsi, un article de la revue de l'IFID¹² formule la demande d'instruments techniques pour "gérer plus efficacement et contrôler l'endettement extérieur (prévoir et contrôler l'évolution de la balance commerciale), atténuer l'impact des incertitudes inhérentes à la conjoncture internationale (réduire le caractère imprévisible des mouvements divergents des taux de change entre les monnaies de référence sur le calendrier des remboursements de la dette).

MAURITANIE

83. Les institutions principales d'élaboration de la politique et de gestion de la dette en Mauritanie sont: le Ministère des finances, le Ministère du Plan, la Banque Centrale. La dette est bien connue grâce aux efforts entrepris activement ces dernières années, en particulier par la Direction de la Dette Extérieure/MF et la Banque Centrale. Les situations du stock de la dette sont disponibles mais établies avec plusieurs mois de retard et le sont pour le 31 décembre de chaque année. Des lacunes subsistent en ce qui concerne les prévisions et les simulations de la dette, le calcul des ratios pertinents. La coordination et les moyens de cette gestion pourraient être renforcés.
84. La gestion de la dette se fait dans le cadre de textes législatifs et réglementaires divers. Parmi ceux-ci, citons les lois de finances, les textes portant création, attributions ou organisation de ministères et institutions concernés tels que Banque Centrale, les circulaires sur les changes, les intermédiaires agréés et les financements extérieurs. Le Ministère des finances joue le rôle

¹² Finances et développement au Maghreb, Tunis, juillet 1995.

principal de direction de la politique et la gestion de la dette. La Banque Centrale, en raison de ses attributions et de ses liens privilégiés avec le FMI, joue un rôle presque aussi important dans l'élaboration et la mise en oeuvre de cette politique.

85. Au Ministère des Finances, la Direction de la Dette extérieure (DDE) joue un rôle central pour la gestion de la dette extérieure. La Direction du Trésor et la Direction du budget y sont concernées à des degrés divers. La DDE, créée en 1989 à partir de la Direction du Financement et de la Dette de l'ex Ministère de l'économie et des finances, est chargée du suivi des emprunts extérieurs du pays et du mandatement de leur remboursement. La DDE n'a pas de responsabilité dans la gestion de la dette intérieure. Elle n'est pas associée, ce qui n'est pas efficace, à la préparation des projets et à la mobilisation des financements.
86. La DDE connaît bien les différentes facilités et conditions offertes par les bailleurs de fonds pour la restructuration de la dette extérieure, mais n'a pas toutes les informations macro-économiques qui lui seraient nécessaires. Elle prépare avec les services concernés les Clubs de Paris et suit la mise en oeuvre de leurs décisions. Mais, elle est insuffisamment associée aux travaux sur la dette menés lors des passages des missions du FMI et de la BM. Elle n'est pas automatiquement destinataire des rapports macro-économiques comportant des analyses et orientations sur les financements extérieurs et la dette.
87. La Direction de la dette extérieure gère la base de données officielle sur la dette extérieure et établit les échéanciers prévisionnels annuels du service de la dette, ce pour les besoins de la Loi de Finances. Les ordres de mandatement suivent le circuit suivant: DDE, Budget, Trésor, service central informatique, Trésor, Banque Centrale. La base de données sur la dette extérieure fonctionne depuis 1996 en utilisant le logiciel DMFAS/CNUCED et comporte 400 prêts. La phase d'entrée des informations se termine actuellement (malgré des difficultés de disponibilité des dossiers originaux). Elle sera complètement opérationnelle en 1998. Les possibilités du logiciel ouvrent de nouvelles perspectives pour la gestion active de la dette. C'est ainsi qu'après la mise au point final de DMFAS et le stage prévu à la CNUCED en Décembre pour des cadres de la DDE, il sera possible de calculer la Valeur actualisée de la dette extérieure et les ratios de l'initiative PPTTE.
88. La Banque Centrale joue un rôle actif dans la détermination des politiques, en particulier en relation avec le FMI, et a des responsabilités directes dans la gestion de la dette. Elle paye la dette sur ordre de la DDE et du Trésor. Le Gouverneur est autorisé dans certaines circonstances à débiter directement le Compte du Trésor pour payer la dette publique. Elle gère, parallèlement à la DDE une base de données sur la dette extérieure. A cet effet, elle utilise le logiciel Lotus mais souhaite disposer de DMFAS. Elle est responsable de la gestion de la dette commerciale. La dette commerciale a été réaménagée sous sa responsabilité. Elle transmet régulièrement à la DDE des états de paiement du service de la dette extérieure.
89. La balance des paiements est établie par la BCM, le 5e manuel du FMI (dernière révision du Manuel de la balance des paiements) étant en cours d'application progressive.
90. Le Ministère du Plan a la responsabilité des prévisions macro-économiques et a donc une vision globale de la situation et des perspectives des financements intérieur et extérieur. C'est le Ministre du Plan qui seul a le droit de signer les conventions d'emprunts, une fois donnée le visa du Ministre des Finances et du Gouverneur de la Banque Centrale. La Direction du Plan prépare le Programme Triennal d'investissements publics. La Direction du Financement mobilise les emprunts correspondants et les dons pour le financement des projets du programme d'investissements publics.
91. La gestion du risque n'est pas encore développée. Cette gestion du risque suppose que soient

prises des dispositions pour se protéger des variations de taux d'intérêt, de taux de change et de toute situation augmentant de façon imprévisible la valeur de la dette.

92. Les opérations de conversion de dettes au profit du développement ne se sont pas développées.

PREMIÈRE ÉVALUATION DES BESOINS DES PAYS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION DE LA DETTE

93. Les besoins sont semblables dans les pays d'Afrique du Nord en matière d'assistance technique pour le renforcement des capacités de gestion de la dette.

94. Les pays d'Afrique du Nord disposent de capacités de type général, surtout au niveau de l'Université, pour la formation dans des domaines concernés par la politique et la gestion de la dette. Des formations spécialisées sont données à travers des stages nationaux ou à l'étranger. Aussi, les cadres et techniciens concernés ont-ils la formation leur permettant d'assurer le fonctionnement des institutions concernées, ou la mise en oeuvre des nouvelles modalités de fonctionnement du marché des changes.

95. Cependant, pour traiter de la gestion de la dette et du risque financier, sont probablement nécessaires des formations spécialisées supplémentaires, en particulier dans le domaine des swaps et autres techniques financières nouvelles. Il est certainement utile d'organiser davantage de formations et stages au niveau national et dans les institutions étrangères spécialisées.

96. Un besoin apparaît aussi pour l'amélioration et la maintenance des bases de données sur la dette. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie, à la différence de l'Égypte et de la Mauritanie qui ont adopté le logiciel DMFAS, utilisent leur propre logiciel. Le logiciel DMFAS, tel qu'il vient d'être mis à jour, n'est pas seulement un programme informatique; il correspond à un système ayant plusieurs fonctions (administrative, statistique, analyse, ...). Il est en cours d'amélioration pour permettre véritablement des travaux d'analyse et la coordination avec le logiciel DSM de la Banque Mondiale (logiciel permettant des simulations des impacts des restructurations de dettes). Les pays devraient une nouvelle fois le tester pour examiner son utilité pour la gestion de leurs dettes, pour faire des suggestions pour son éventuelle amélioration. L'utilisation commune de ce logiciel faciliterait les échanges d'informations et d'analyses entre pays d'Afrique du Nord. Il faut donc prendre en charge: l'appui aux compétences informatiques existantes et leur perfectionnement; la meilleure connaissance des possibilités des logiciels existants en matière de dette (mis au point par la CNUCED, la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth...).

97. Au cours des discussions dans les pays et au sein du CIE, il est apparu un intérêt certain pour l'échange d'expériences entre pays de la sous-région et l'organisation de séminaires communs, tel que le séminaire envisagé par le CDSR sur la dette extérieure en Afrique du Nord. Il est souhaité des discussions communes sur des thèmes tels que: problématique de la dette dans les pays à revenu intermédiaire, gestion du risque, étude des possibilités des méthodes et instruments existants, traitement informatique de la dette, développement de la formation spécialisée... Il est souhaité qu'avant de négocier des restructurations de dettes, les pays tirent profit des expériences des autres pays de la sous-région.

III. DETTE ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD

3.1. APPROFONDIR L'ANALYSE

98. Ce rapide examen de la situation de la dette de chaque pays confirme, au plan global, l'actualité et la gravité du problème de la dette des pays d'Afrique du Nord, mais aussi certains progrès enregistrés. Il appelle à des analyses plus approfondies. Il permet de premières interrogations sur les facteurs de la constitution de cet endettement souvent insupportable. La liaison entre dette et développement apparaît clairement; un développement rapide est la meilleure solution de l'endettement.
99. Les analyses macro-économiques succinctes qui ont été faites ont mentionné directement ou indirectement quelques facteurs d'endettement à court terme, tels que faiblesse du taux de croissance du PIB ou déficit de la balance des paiements. Mais, les analyses doivent être approfondies pour comprendre comment l'endettement s'est constitué et se maintient à travers: les liens épargne-investissement-endettement; les flux de ressources ; les relations croissance-endettement; l'impact des équilibres macro-économiques sur l'endettement; les stratégies de financement du développement; les impacts des restructurations et allègements de dettes...

L'Afrique du Nord, sous-région particulièrement endettée

100. La comparaison des ratios d'endettement indique que la situation de plusieurs pays de la sous-région est plus mauvaise que celle de beaucoup de pays en développement. On rejoint là une observation faite dans une étude sur la dette africaine ¹³:" En comparaison avec les autres régions en développement, la dette de l'Afrique est beaucoup plus lourde, presque deux fois plus lourde globalement, et davantage si l'on se réfère aux pays les plus endettés. Les tableaux suivants sont édifiants:

Tableau: Ratios d'endettement par région en développement

	1989	1995	1996	1997	1998
Dette extérieure/Produit Intérieur Brut(%) (1)					
- Pays en développement	39.6	36.4	34.2	32.0	31.3
- Afrique	63.2	67.1	62.8	57.7	61.7
Dette ext./Exportations b.s.(%)					
- Pays en développement	197.0	166.1	156.3	145.4	139.7
- Afrique	248.1	251.5	230.4	209.4	203.1
Service de la dette/Exportations b.s.(%)					
- Pays en développement	24.5	22.0	23.1	22.6	19.5
- Afrique	32.5	21.0	24.2	24.2	23.6

Source: World Economic Outlook, IMF, December 1997

101. De même l'Afrique du Nord est plus endettée que beaucoup de régions en développement, comme le montrent les ratios ci-après:

¹³ La problématique de la dette africaine, M. Labidi, CEA, réunion du groupe technique du G24, Alger, Mars 1998.

Tableau: Afrique du Nord, Principaux indicateurs d'endettement 1994-96

	EDT/XGS	PV/XGS	EDT/GNP	PV/GNP	TDS/XGS	INT/XGS
Algerie	260	228	81	71	33	17
Egypte	176	117	53	35	13	7
Libye			13,8		1,7	
Mauritanie	473	318	234	157	24	7
Maroc	204	185	68	61	30	12
Soudan	2,131	1,964	282	260	6	2
Tunisie	117	106	59	53	18	7

Source: GDF 98/WB .EDT dette totale PV valeur actualisee de la dette TDS service total de la dette INT interets GNP produit national brut XGS exportation de biens et services

102. Alors que certains pays d'Afrique du Nord ont pu limiter ou diminuer la lourdeur de leur endettement (Egypte, Maroc, Tunisie), d'autres sont officiellement classés comme pays lourdement endettés (Algérie, Mauritanie, Soudan). Certes, suite à leurs efforts et sacrifices, la situation de certains d'entre eux semble évoluer positivement mais pronostiquer leur sortie rapide de cette situation signifierait des hypothèses et des études supplémentaires. Même les pays modérément endettés ou moins endettés ont aussi à affronter des difficultés. Des évolutions économiques défavorables peuvent les reclasser, assez rapidement dans la catégorie des pays lourdement endettés, ce d'autant plus que les analyses de viabilité extérieure à moyen et long terme restent fragiles. En effet, en tant que pays en développement, ils ont à faire face à la même problématique du financement du développement. Il apparaît donc que les mécanismes d'allègement de la dette existants ont eu certains effets positifs, mais ont aussi des limites qu'il faut mettre en lumière.

Des taux de croissance disparates et des politiques de développement à comparer

103. Au cours de la période 1965-96, les pays d'Afrique du Nord ont connu des taux disparates de croissance du Produit National Brut, globalement bien inférieurs à ceux des régions en développement les plus dynamiques.

Tableau: Afrique du Nord, taux de croissance 1965-96

	Algérie	Egypte	Libye	Maurita- nie	Maroc	Soudan	Tunisie
taux de croissance moyen 1965-96 du PNB (%)	3,9	6,4	1,2	1,9	4,4	2,4	5,1
taux de croissance moyen 1965-96 du PNB par tête	0,9	4	-2,9	-0,6	2,1	-0,4	2,7

104. On peut constater que les pays qui ont eu le plus fort taux de croissance sont ceux qui ont l'endettement le moins lourd (la Libye est un cas particulier).

105. Comme le montre le tableau détaillé par année de ces taux de croissance (voir en annexe), la plupart des pays ont connu une croissance irrégulière.

106. Actuellement tous les pays mènent des politiques d'ajustement structurel en accord avec la Banque Mondiale et le FMI. Il faut s'interroger davantage sur l'impact de leurs politiques de développement passées et de l'environnement économique international sur leur endettement actuel.

Des conditions hétérogènes de financement du développement et de ressources extérieures

107. La maîtrise de l'endettement suppose celle du financement du développement. Des réflexions doivent être approfondies sur les politiques de financement du développement menées dans les pays d'Afrique du Nord.
108. Une première constatation. Comme le montrent les tableaux en annexe, les pays nord africains ont fait des efforts inégaux d'épargne et d'investissement. Les pays pétroliers ont pu faire le plus gros effort; en 1995 les taux d'investissements et d'épargne de l'Algérie étaient respectivement 28,8% et 32% après avoir été de 43,1% et 39% en 1980. Etant donné que pour tous (sauf la Libye), l'investissement a toujours été supérieur à l'épargne, l'appel à des financements extérieurs a été nécessaire, d'où la naissance et la persistance de l'endettement.
109. Mais ce ne sont pas les pays qui ont investi et épargné le plus qui ont eu le taux de croissance le plus rapide. Il se pose un problème d'efficacité des investissements et de bonne utilisation de l'épargne. De plus, les ressources intérieures peuvent être complétées ou...diminuées par les flux de ressources et transferts extérieurs.

110. Ainsi, en Afrique du Nord, les flux et transferts de ressources extérieures jouent un rôle déterminant dans la constitution de l'endettement. On peut constater dans le tableau suivant qu'au cours de la période, le pays le plus endetté a transféré bien davantage de ressources qu'il n'en a reçu:

Tableau: Afrique du Nord, transferts et flux de ressources 1970-95 (en millions de US\$)

	Algérie	Egypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Transferts nets	-12139	51393		3123	6424	13611	3183
flux nets de ressources	25551	66665		4101	24301	14376	12618

source: GDF 1998 /WB

111. Les pays Nord-Africains, même ceux qui sont dans la même catégorie de revenu par habitant, ne bénéficient pas des mêmes conditions de financement (comme le montre la structure et les conditions de taux d'intérêt et de maturité de leur dette) et de rééchelonnement de leur dette (simples reports d'échéance ou annulation partielle). Il apparaît que la situation de l'endettement est la plus mauvaise pour les pays ayant eu le plus faible taux de croissance et des transferts de ressources à leur détriment ou trop faibles

Une viabilité extérieure à mieux maîtriser

112. L'analyse et la politique de la dette doivent s'adapter aux situations existantes qui sont variées en matière d'endettement et de revenu. Les pays de l'Afrique du Nord doivent être différenciés selon leur revenu par tête et la lourdeur de leur dette. Pays à bas revenu et pays à revenu intermédiaire, bien que quelquefois la frontière entre eux peut-être artificielle, ne bénéficient pas des mêmes flux de ressources et des mêmes mécanismes reconnus pour alléger leur dette. Et même pour évaluer la viabilité de leur dette. Ainsi, pour les pays pauvres très endettés il a été introduit la notion de durabilité (suatainability) de la situation de la dette.
113. Rappelons qu'une dette est viable à un moment donné si la somme actualisée des futurs soldes de la balance des paiements permet de rembourser le niveau actuel de la dette. Il n'y a pas de critères clairs pour évaluer la viabilité extérieure car celle-ci dépend de la volonté des crédateurs de financer les déficits du compte courant du pays. Souvent, les jugements sur la viabilité sont basés sur des tests du marché: accès au financement commercial spontané, développements sur le second marché des prix de la dette, ou le recours à des financements exceptionnels.
114. Un concept étroitement lié à celui de viabilité est celui de durabilité (sustainabiliy) de la position extérieure d'un pays- la capacité d'un pays de financer la continuation des tendances récentes du déficit des comptes courants (y compris l'octroi de transferts) sans compromettre sa capacité d'assurer les paiements du service de la dette. La supportabilité/durabilité peut être évaluée en termes d'évolution des ratios de la dette et du service de la dette à des ressources intérieures, par exemple les exportations bsnf. Lorsque ces ratios croissent et/ou sont si hauts que le pays est incapable d'assurer les paiements du service contractuel de la dette, la position extérieure ne sera vraisemblablement pas durable. Une dette viable est durable mais une dette durable n'est pas automatiquement viable.
115. D'après "Official development financing/FMI", la position extérieure d'un pays pourrait être considérée comme durable si le pays est capable de faire face à ses obligations extérieures, sans futur recours au rééchelonnement de la dette ou allégement ou accumulation

d'arriérés, sur le moyen et long terme, et sans compromettre la croissance économique. La maîtrise de la viabilité extérieure suppose une meilleure maîtrise des situations actuelles et futures d'endettement. Elle implique des analyses plus approfondies des situations économiques et financières présentes et futures, par exemple au niveau: des équilibres et prévisions macro-économiques; de la balance des paiements; des déficit ou excédent budgétaires (viabilité fiscale). Il faudrait exploiter à cet effet des réflexions internationales en cours, par exemple sur: la soutenabilité fiscale dans les pays pétroliers, la viabilité des pays PPTE, l'impact des restructurations de dette dans les pays à revenu intermédiaire, dette intérieure et extérieure...

3.2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

116. Les missions et contacts entrepris, et les discussions du CIE de Juin 1998, permettent de premières conclusions et recommandations communes pour l'ensemble des pays d'Afrique du Nord.

117. Les principales conclusions sont les suivantes:

- Les situations et expériences des pays de la sous-région en matière de dette sont très variées. En effet, la sous-région compte des pays à revenus intermédiaires ou à bas revenus, peu ou lourdement endettés. Chacun a une expérience intéressante pour les autres pays d'Afrique du Nord;
- Il existe des principes et méthodes généraux de gestion de la dette qu'il faut appliquer à ces situations variées;
- L'évolution de la dette de la sous-région montre que la dette extérieure reste un problème très préoccupant de la sous-région, même si des progrès ont été enregistrés dans quelques pays;
- Le contexte de la politique et de la gestion de la dette ayant changé, leur amélioration et adaptation nécessitent de nouvelles réflexions;
- Les bases de données sur la dette mises en place sont un acquis à consolider;
- Les budgets économiques annuels ont montré leur grande utilité pour les prévisions et orientations macro-financières et l'encadrement des politiques de la dette;
- La gestion du risque de la dette reste un domaine mal maîtrisé;
- Des conversions de dettes ont été faites (environnement) ou envisagées (privatisation), mais de façon limitée;
- Certaines spécialités liées à la gestion de la dette sont difficilement maîtrisées et les formations correspondantes n'existent pas toujours dans les pays;
- Les échanges d'expérience entre pays de la sous-région sont insuffisants.

118. En relation avec ces conclusions, il peut être fait les recommandations suivantes:

- Développer la réflexion sur les analyses de viabilité de la dette, ainsi que sur les politiques et stratégies de la dette des pays en liaison avec leurs politiques de développement;
- Adapter les politiques et gestions de la dette extérieure aux nouveaux contextes de libéralisation économique, de convertibilité accrue des monnaies nationales et de conditions de mobilisation des ressources intérieures et extérieures;
- Améliorer les prévisions et politiques macro-économiques. Elaborer et diffuser plus systématiquement les budgets économiques annuels;
- Consolider la maintenance et améliorer les bases de données sur la dette; élargir la diffusion de l'information sur la dette;
- Mettre en place les formes d'organisation de la gestion de la dette les plus adaptées;
- Donner la place qui lui revient à la gestion du risque de la dette;

- Mieux utiliser les possibilités des conversions de dettes;
- Développer les échanges d'expériences entre pays de la sous-région et avec les autres régions;
- Utiliser les possibilités offertes par la coopération avec la CEA, la Banque Mondiale, la CNUCED, la Banque Africaine de Développement, le FMI et les autres institutions spécialisées pour renforcer les capacités dans le domaine de la dette;
- Mettre en place un programme de formation adapté aux besoins des institutions nationales concernées par la politique et la gestion de la dette; s'appuyer sur les institutions existantes;
- Organiser des séminaires, ateliers et formations sur la dette extérieure et associer à leur préparation des institutions et cadres de la sous-région.

IV. TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE

119. Les présents termes de référence sont élaborés sur la base de l'analyse de la situation de la dette extérieure de la sous-région et des conclusions et recommandations du CIE de juin 1998. Le CDSR/NA doit prendre les contacts nécessaires pour l'organisation du séminaire et la contribution et la participation des pays et organisations internationales intéressés.

Thème

120. Le thème général du séminaire portera sur "la gestion de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord".

Responsable de l'organisation

122. Le CDSR/CEA de l'Afrique du Nord est responsable, avec l'appui de la CEA, de l'organisation et du bon déroulement du séminaire ainsi que de l'obtention des financements nécessaires.

Objectifs du séminaire

121. Le séminaire est de nature technique. Il vise l'échange d'expériences entre pays d'Afrique du Nord et la discussion technique de questions importantes liées à la gestion de la dette extérieure. Il a les principaux objectifs suivants:
- faire le point des données et des politiques relatives à la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord;
 - étudier les politiques et méthodes de gestion de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord;
 - tirer profit de l'expérience africaine et internationale en matière de politique et de gestion de la dette extérieure;
 - apprécier les besoins d'assistance technique des pays d'Afrique du Nord pour le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la gestion de la dette extérieure;
 - faire des recommandations pertinentes pour le développement d'échange d'expériences et de la formation dans le domaine de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord.

Lieu

122. Le séminaire aura lieu à Tanger (siège du CDSR/NA) ou dans un des pays membres sur invitation des autorités de ce pays. Si aucune invitation officielle n'est transmise au Directeur du CDSR avant le 15 Novembre 1998, le séminaire aura lieu à Tanger.

Date et durée

123. Le séminaire aura lieu en 1999. Il durera 5 jours. La période précise du séminaire sera fixée avant le 15 Décembre 1998.

Ordre du jour

124. Il est proposé que le séminaire, en concentrant ses efforts sur l'Afrique du Nord, se consacre aux questions principales suivantes: La situation et les politiques de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord; les restructurations et allègements de la dette extérieure; la gestion de la dette extérieure; le renforcement des capacités de gestion de la dette.

125. Il est donc proposé l'ordre du jour provisoire suivant:

1. Ouverture du séminaire
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. La situation et les politiques de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord:
 - Vue globale de la situation et des politiques de la dette des pays d'Afrique du Nord;
 - Présentation de l'expérience de chaque pays.
5. Les restructurations et allègements de la dette extérieure des pays en développement:
 - L'impact de l'initiative PPTE des Institutions de Bretton Woods sur la dette extérieure des pays pauvres très endettés. Les possibilités d'amélioration; cas de l'Afrique du Nord;
 - L'impact des restructurations et allègements de la dette extérieure des pays à revenu intermédiaire. Les possibilités d'amélioration; cas de l'Afrique du Nord;
 - Les conversions de dettes. Cas de l'Afrique du Nord.
6. La gestion de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord:
 - Les statistiques et les bases de données informatisées sur la dette. Expérience des pays;
 - Le système DMFAS (CNUCED). Possibilités d'utilisation élargie en Afrique du Nord;
 - Les instruments de gestion de la dette développés par les organisations internationales;
 - Les notions de viabilité et de soutenabilité de la dette. Prévisions de la dette, prévisions macro-économiques et capacité à servir la dette; expérience des pays.
7. Le renforcement des capacités de gestion de la dette:
 - les besoins et les contraintes techniques dans les domaines tels que: bases de données, instruments de prévision; gestion du portefeuille de dettes; négociation des emprunts et restructurations de dettes; gestion du risque;
 - les voies du renforcement des capacités de formation et de perfectionnement.
8. Conclusions et Recommandations du séminaire
9. Clôture du séminaire.

Participants

126. Participeront au séminaire les représentants: des pays d'Afrique du Nord, de l'Union du Maghreb Arabe, de la CEA, de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la CNUCED, de la Banque Islamique, de la Banque Mondiale, du FMI, et d'autres organismes internationaux et régionaux. Des exposés seront faits par les représentants des pays, de la CEA, des autres organisations internationales ainsi que par d'autres personnes ressources.

127. Chacun des sept pays enverra un ou plusieurs représentants ayant responsabilité et expérience dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique et de la gestion de la dette. Ces représentants appartiendront par exemple au Ministère des Finances, au Ministère chargé du Plan, à la Banque Centrale, à l'Université... Ils seront des responsables et cadres économiques, financiers, macro-économistes ou gestionnaires de base de données sur la dette. Les pays présenteront des exposés décrivant leur expérience et en tirant quelques leçons.

128. Les représentants de la CEA, de la BAD, de la CNUCED, de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres organisations internationales présenteront des exposés en relation avec l'ordre

du jour.

129. Dans la mesure du possible, il sera fait appel à des personnes ressources spécialistes dans le domaine, appartenant à l'administration, l'Université ou des institutions spécialisées (IFID-Tunis, IDF-Alger, IDSC-Le Caire...).
130. A l'étape actuelle de préparation du séminaire, il peut être suggéré que les organisations internationales (sous réserve de leur accord) fassent un ou plusieurs des exposés ci-dessous. La liste définitive résultera des discussions avec ces organisations et les pays:

CEA

- La situation et des politiques de la dette extérieure des pays d'Afrique du Nord;
- Les conversion de dettes pour le développement en Afrique.

BAD

- Dette extérieure et politique d'engagement par pays de la BAD;
- La contribution de la BAD à la mise en œuvre de l'initiative PPTE; L'impact en Afrique de l'initiative PPTE sur la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Banque Mondiale/FMI

- L'impact des restructurations et allègements de la dette extérieure des pays à revenu intermédiaire. Les possibilités d'amélioration; cas de l'Afrique du Nord;
- L'utilisation des logiciels DSM et RMSM-X pour les prévisions et simulations de la dette et de ses impacts;
- Possibilités d'appui de la Banque Mondiale/FMI au renforcement des capacités de gestion de la dette.

CNUCED

- Les notions de viabilité/soutenabilité de la dette. Cas des pays d'Afrique du Nord;
- Présentation de DMFAS de son utilisation pour la gestion de la dette extérieure;
- Possibilités d'appui de la CNUCED au renforcement des capacités de gestion de la dette.

Langues de travail

131. Les langues de travail seront l'arabe et le français.
132. La traduction et l'interprétation ne seront assurées que si des moyens financiers suffisants sont disponibles.

Coût et financement

133. Les coûts diffèrent selon que le séminaire se déroule à Tanger ou non, selon que soit assurée ou non l'interprétation, la prise en charge de représentants de pays et de personnes ressources. Plusieurs variantes de coûts et de financement sont donc possibles. Le séminaire se déroulera même si aucun financement n'est dégagé, ce en demandant aux pays de financer et organisations de financer leurs propres participations.
134. Si le séminaire a lieu à Tanger, les variantes de coûts seront les suivantes: une variante minimum à 10.000\$; une variante moyenne à 30.000-40.000 \$; une variante maximum à 60.000-70.000\$. Il sera retenu une variante sur la base des financements obtenus.

- Variante minimum: Le séminaire se tient au siège du CDSR/NA. Chaque pays et organisation assurera le financement de la participation de tous ses représentants. La traduction ne sera pas assurée;
- Variante moyenne: Variante minimum plus prise en charge de 1 représentant par pays qui fera un exposé écrit sur l'expérience de son pays (voyage et per diem);

- Variante maximum: Variante moyenne plus prise en charge de frais d'interprétation et de traduction plus prise en charge de quelques personnes ressources.

135. Des financements seront recherchés auprès d'organismes tels que la CEA, le PNUD, la Banque islamique, la BAD... Ils seront utilisés en priorité pour assurer la participation des représentants des pays PPTE de la sous-région. Ils permettraient en particulier de financer la participation:

- d'un représentant par pays, qui présentera un exposé écrit sur l'expérience de son pays;
- de consultants chargés de traiter de façon approfondie des thèmes du séminaire;
- de 4 interprètes (2 en arabe, 2 en français) et de traducteurs.

136. Si le séminaire a lieu ailleurs qu'à Tanger, le pays hôte assurera les frais supplémentaires (essentiellement le déplacement du personnel concerné du SDRC), le transport sur place et l'interprétation.

137. L'estimation de quelques dépenses possibles est donnée ci-dessous

**Tableau: Quelques dépenses prévues du séminaire
Gestion de la dette des pays d'Afrique du Nord**

Objet de la dépense	Calculs intermédiaires	Coûts en \$
Représentants des pays (prise en charge d'un représentant par pays, soit 6)	- voyages: 6 x 1250 = 7250 - perdiem: 6 x 7j x 134 = 5628	12878
2 personnes ressources du siège de la CEA (1 conseiller régional, 1 économiste)	- voyages: 2 x 1750 = 3500 - perdiems: 2 x 7j x 134 = 1876	5376
3 représentants du CDSR (si le séminaire a lieu hors de Tanger)	- voyages: 3 x 1000 = 3000 - perdiems: 3 x 7j x 134 = 2814	5814
3 personnes ressources à recruter	- voyages: 3 x 1250 = 3750 - perdiems: 3 x 7j x 134 = 2814 - consultation: 3 x 1500 = 4500	11064
Traduction et interprétariat	4 interprètes (2 arabe, 2 français) - voyages: 4 x 1250 = 5000 - perdiems: 4 x 7j x 134 = 3752 - interprétariat: 4 x 7j x 325 = 9100 2 traducteurs (1 arabe, 1 français) - traduction: 2 x 2000 = 4000	17852
Autres dépenses	- reproduction: = 3000 - transport: = 1000 - divers: = 1000	5000
Imprévus		2000

138. Sur la base des décisions retenues pour l'organisation du séminaire, il sera possible de préciser son coût et son financement. Des démarches doivent être entreprises immédiatement par le CDSR/NA pour informer les pays d'Afrique du Nord et les organisations internationales concernées de la tenue du séminaire et pour solliciter leur concours.

ANNEXE STATISTIQUE

Il est à noter:

- l'utilisation des notations suivantes: EDT dette extérieure totale ; TDS service de la dette total ; INT intérêts de la dette ; RES réserves ; GNP produit national brut ; XGS et MGS exportations et importations de biens et services;

- la nécessité de procéder ultérieurement à la mise en cohérence de certaines des données communiquées par les autorités nationales et celles de la Banque Mondiale et du FMI.